

CSC-Educ

LE MENSUEL DE LA CSC-ENSEIGNEMENT | OCTOBRE 2026 | N° 202 | Ne paraît pas en juillet et août | Bureau de dépôt Liege X | P602582



L'ÉDITO

Notre colère n'a pas pris de vacances - Episode 2

L'ACTU POLITIQUE

Derrière un décret «fourre-tout», des mesures lourdes de conséquences

SUR LE TERRAIN

Article 75 : une opportunité pour les enseignants, sous conditions ...



Notre Force, c'est Vous !

CSC-EDUC

EDITEUR RESPONSABLE

Roland LAHAYE

Chaussée de Louvain 436 - 5004 Bouge

IMPRIMERIE

Snel Grafics sa, Vottem

MISE EN PAGE

Mélissa MATHEYS

PHOTOS

©Shutterstock - Canva

CORRECTRICES

Nadine DECAMP, Françoise WIBRIN

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Catherine BLAVIER

Isabelle BUCHELOT

Philippe DOLHEN

François de WOOT

Bernard DETIMMERMAN

Émilie HANSENNE

Nathalie KALINOWSKI

Arnaud LABYT

Roland LAHAYE

Francis PENNING

Ayla SERBEST

Xavier TOUSSAINT

 Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin.

CSC-ENSEIGNEMENT

SIÈGE CENTRAL ET ADMINISTRATIF

Chaussée de Louvain, 436 - 5004 Bouge

☎ 02/543.43.43

✉ csc-enseignement@acv-csc.be

SERVICES AUX MEMBRES

Voir ci-dessous.



SOMMAIRE

L'ÉDITO

- Notre colère n'a pas pris de vacances - Episode 2. 3

L'ACTU SYNDICALE

- Derrière un décret «fourre-tout», des mesures lourdes de conséquences. 4
- Contrôler le respect de la priorité des titres au primo-recrutement. 8
- Santé, enseignement, justice : trois piliers en danger, une même alerte. 9
- Tout va bien en WBE ? Le décalage entre le discours officiel et le terrain. 10

EN CAMPAGNE

- Nouvelle campagne «Toujours là ! Toujours en colère !». 11

DOSSIER

- PISA 2025 : voir plus loin que le classement. 12

CARNET DE BORD DU MANDATAIRE

- AGENDA DES ORGANES DE DÉMOCRATIE SOCIALE | novembre 2026. 15

SUR LE TERRAIN

- Article 75 : une opportunité pour les enseignants, sous conditions ... 16
- Les conséquences inévitables du décret-programme 2 ignorées par la Ministre. 17

INSTANCES CSC-E

- GRAP PUÉRICULTEURS·TRICES | Invitation à la formation. 18
- GRAP FONCT. DE PROMOTION & SÉLECTION | Invitation à l'AG. 19

EN ACTION

- 15.000 personnes dans les rues de Liège. 20

EN PRATIQUE

- Gréviste ? Indemnité et procédure. 22
- ACTIVITÉ | Retraités-préretirés : Amicale de Bruxelles. 22
- CIRCULAIRES DU MOIS. 23

DANS LES COULISSES DE L'ÉCOLE

- Accompagnateur CEFA | Un pont entre l'école et la vie. 24



Notre Force, c'est Vous !



NOUS CONTACTER

Nos services aux membres sont accessibles :

- à l'aide du formulaire en ligne,
- par téléphone, les jours ouvrables en matinée de 9h30 à 12h00 et le mercredi, de 13h30 à 15h30.

www.lacsc.be/contact-csce



SITE INTERNET

www.lacsc.be/csc-enseignement



www.facebook.com/CSC.Ens



youtube.com/@CSC-ENSEIGNEMENT



<https://www.instagram.com/cscenseignement/>



© Valentin Bianchi/Hans Lucas

L'ÉDITO

✓ NOTRE COLÈRE N'A PAS PRIS DE VACANCES ! ÉPISODE 2

Ca y est : les résultats du test PISA sont tombés. Pour rappel ou pour les non initiés, PISA (dont l'acronyme signifie Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) est une étude menée tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cette épreuve, qui concerne les élèves âgés de 15 ans, poursuit plusieurs objectifs : elle ne mesure pas seulement les connaissances scolaires pures, mais la capacité des élèves à utiliser leurs acquis pour résoudre des problèmes de la vie réelle.

Les résultats ne donnent pas lieu à un bulletin individuel pour chaque élève, mais permettent d'attribuer un score global et un classement aux systèmes éducatifs des pays participants. L'objectif ici n'est pas d'en faire une analyse approfondie. Je laisserai ça aux spécialistes, particulièrement à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Liège dont c'est le métier. Je vous invite malgré tout à lire attentivement les pages 12, 13 et 14 de ce numéro.

Dès leur publication, ces résultats font couler énormément de salive et d'encre et leur lecture diffère selon qu'on utilise la technique du «verre à moitié plein» ou celle «du verre à moitié vide».

Ainsi, notre pédagogue en chef - j'ai cité Madame la Ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny - s'est répandue dans la presse à la vitesse de l'éclair, déplorant «les piètres performances livrées par l'enseignement francophone». Toujours selon elle : «L'objectif ... doit être de faire progresser durablement notre système éducatif, en regardant vers les systèmes qui obtiennent les meilleurs résultats pour tirer l'ensemble de notre enseignement vers le haut».¹

C'est ainsi qu'elle justifie notamment la mise en place de son test CLE (Calcul, Lecture et Ecriture) en début de quatrième primaire ou le relèvement des seuils de réussite au CEB ; en d'autres mots, elle prône le retour de la rigueur, de l'exigence, de la discipline et de l'effort.

Sur le principe, nous sommes évidemment d'accord. Qui peut prétendre le contraire ? Sauf que ces mots prononcés par la Ministre dont nous connaissons le projet ne peuvent que nous mettre encore un peu plus sur nos gardes.

Jamais nous n'accepterons une école de l'exclusion faisant la part belle à la relégation. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit. Sous couvert de bonnes intentions, elle poursuit sa politique, faisant fi de l'avis éclairé de celles et ceux qui connaissent le terrain et qui le fréquentent au quotidien, à savoir les enseignants. Son analyse simpliste remet en doute leurs compétences et leur professionnalisme.

Les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui font confiance à leurs enseignants, qui les mettent en valeur et qui les soutiennent par des politiques innovantes où l'évaluation est loin d'être prioritaire.

Il est par contre très important de souligner qu'un résultat important concerne l'équité de notre système éducatif. Alors qu'il était régulièrement pointé comme l'un des plus inéquitables, le système éducatif de la FWB s'améliore significativement sur cette dimension : le statut socioculturel, et davantage encore le statut migratoire des élèves, déterminent moins leurs résultats que par le passé. Par ailleurs, les résultats des élèves en 4eG/TT restent très bons (à la hauteur des résultats moyens du Japon). Or, les élèves à l'heure dans l'enseignement de transition sont plus nombreux que par le passé².

Sur ces deux points, la Ministre s'exprime très peu ou pas du tout. Ne serait-ce pas des priorités pour elle ? Enfin, il faut noter la réaction du monde de l'entreprise qui appelle à une union sacrée pour l'enseignement francophone. Selon les patrons qui lancent un appel inattendu vers le Politique pour une meilleure concertation avec les acteurs de l'école : «on ne réformera notre système scolaire qu'en emportant l'adhésion des responsables du système scolaire. Et on n'emportera leur adhésion qu'en les réimpliquant dans la construction du changement».³

C'est bien pour cette raison que les enseignants sont en colère et qu'ils l'expriment fortement comme ils l'ont encore fait le 10 septembre dernier dans les rues de Liège.

Puisse la Ministre les entendre, enfin les écouter en se débarrassant définitivement du sable qu'elle a accumulé dans les oreilles.

♦ Roland Lahaye

¹ Site du journal Le Soir - 08 septembre 2026.

² Source : Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement - Université de Liège.

³ L'Echo du 15 septembre 2026.



Alors que la colère des membres du personnel n'a pas pris de vacances et que la Ministre a déclaré vouloir renouer le dialogue, nous avons reçu un avant-projet de décret fourre-tout qui va impacter les membres du personnel. Cet avant-projet a été soumis à la négociation pour une première séance le 21 septembre.

C'est devenu une habitude pour ce Cabinet qui nous propose soit des fourre-tout, soit des décrets-programmes. La particularité de ces textes est qu'ils touchent et modifient des tas d'autres textes. Certains décrets sont pratiquement à chaque fois modifiés.

Une chose est certaine, c'est que ce Cabinet est tenace et que ce qu'il n'a pas obtenu lors de la précédente législature, il l'impose maintenant, par exemple en ce qui concerne l'évaluation des membres du personnel !

Quelques mesures positives

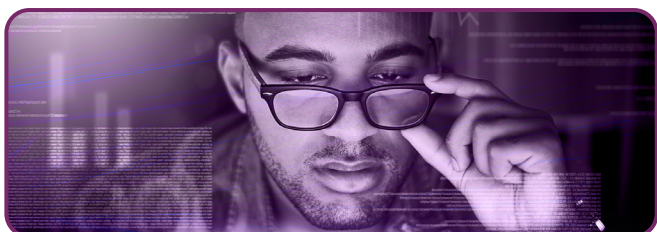
Commençons par les mesures positives, parce qu'il y en a, même si elles sont peu nombreuses.

- ▶ Les congés exceptionnels pour décès pourront être pris, «jusque et en ce compris le jour des funérailles». C'était une de nos demandes parce qu'actuellement vu les délais pour l'organisation de funérailles, les membres du personnel touchés par un décès n'étaient pas toujours couverts pour cette circonstance.
- ▶ L'interruption de carrière parentale (IC parentale) est étendue dans le cadre d'un placement familial de longue durée.
- ▶ Afin de s'aligner avec la loi-programme du Fédéral, il sera possible de bénéficier d'une interruption de carrière «congé aidant-proche».

Les mesures impactantes pour les membres du personnel

A côté de ces quelques mesures positives, il y en a malheureusement beaucoup d'autres qui auront un impact négatif sur les membres du personnel.

▶ Décryptons-les.



Pension pour inaptitude

Le Gouvernement Arizona, dans sa soi-disant recherche d'économies, chasse les malades de longue durée en les excluant définitivement de leur travail.

La Communauté française pourrait choisir un régime favorable aux membres du personnel de l'enseignement (comme les DPPR), mais le Gouvernement (puisque cela concerne l'obligatoire comme le non obligatoire) décide d'anticiper les choses.

La pension pour inaptitude définitive n'existe plus et la pension pour inaptitude à durée indéterminée est limitée à 18 mois si le membre du personnel n'a pas pu être réaffecté dans une autre fonction ou n'a pas trouvé une autre fonction.

Après 18 mois, le membre du personnel sera démis d'office et devra se tourner vers la mutuelle.

Cela concerne tous les membres du personnel de la Communauté française !



Congés pour mission, article 14 et article 14 bis

Les congés pour mission, article 14 et article 14 bis, sont supprimés au 1^{er} juin 2026. Ce Gouvernement n'a donc rien appris sur les mesures rétroactives ?

Ces congés pour mission permettent aux membres du personnel qui ne peuvent plus assumer une fonction de cours par exemple, de bénéficier d'un accès à d'autres fonctions.

Dans cette partie, le Gouvernement inclut aussi l'interdiction d'exercer une activité lucrative «durant les périodes de disponibilité pour maladie ou infirmité durant lesquelles le membre du personnel administratif bénéficie d'un traitement d'attente».

Trajet de réintégration

Les Pouvoirs organisateurs et WBE ont l'obligation de proposer un trajet de réintégration au membre du personnel absent de longue durée. Les propositions se limitent à une réaffectation, mais que deviendront les membres du personnel qui ne peuvent plus enseigner ?

Des changements en S1

Le décret organisant la S1 a été publié tardivement, ce qui a mis les écoles en grande difficulté pour l'organiser, d'autant plus que certaines informations ne sont pas claires. On peut à nouveau affirmer que c'est une volonté du Cabinet Glatigny de mettre en difficulté les écoles, les élèves, les parents, en décrédibilisant le tronc commun.

Pourtant, alors que la 1^{ère} année tronc commun était dans le Code de l'enseignement, les changements effectués mettent fin petit à petit à ce tronc commun, ne laissant aucune possibilité de constater si ses effets sont positifs ou pas.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons toujours pas de nouvelles de la S2, et encore moins de la S3. Comment la Ministre peut-elle affirmer qu'elle souhaite relever le niveau, et dans le même temps, mettre les équipes pédagogiques dans de telles conditions ?

Le carnet d'orientation

Le carnet d'orientation dont l'organisation est laissée totalement aux Pouvoirs organisateurs et WBE ne sera obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2027. Alors qu'on pensait qu'il y aurait un modèle, une trame, pour que tous les élèves, peu importe le réseau, puissent avoir le même carnet, il n'en est rien.

L'arrêté qui met en place ce carnet d'orientation est une suite d'articles tellement généraux qu'on ne peut imaginer concrètement ce qu'il sera. Ainsi, l'élève devra laisser des traces dans ce carnet. A la demande, en négociations, de ce qu'est une trace, la réponse a été «n'importe quelle production de l'élève»...



Courage au professeur qui, en 3^{ème} secondaire, ouvrira la boîte dans laquelle se trouve le gâteau réalisé en 1^{ère} secondaire !

Les professeurs pourront/devront mettre des commentaires. Quand ? Comment ? Où ? Pas de réponse. Et si l'élève change d'école et de réseau ? Pas de réponse. Et ce Cabinet prône l'excellence, le mérite, l'effort !

Organisation des cours ECA

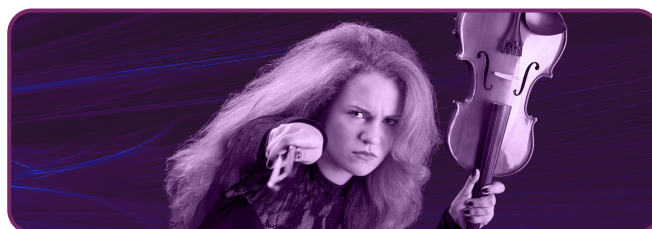
Le plus surprenant ou frustrant concerne l'organisation du cours ECA (Éducation culturelle et artistique) !

Nous avons eu l'occasion, dans les CSC-Educ précédents, de vous parler du mépris de la concertation lors des travaux de la Citicap.

Pour rappel, le cours d'ECA devait être rattaché aux fonctions existantes et ainsi permettre aux membres du personnel en place en éducation musicale, artistique ou expression corporelle, de conserver leur fonction et un cours qui correspond à leur formation.

Comme nous le demandions depuis des années, il suffisait de prévoir la possibilité de voir deux domaines par année scolaire et pas les trois sur deux périodes comme prévu par le référentiel.

Au mépris des organisations syndicales et de la concertation, le Cabinet a imposé des accroches multiples pour ce cours, mettant en difficulté les membres du personnel et montrant de nouveau son mépris pour la culture ! En effet, un sculpteur, par exemple, sait nécessairement jouer de la musique !





Voici ce que prévoit le texte.

«Durant les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028, aménager la temporalité des apprentissages définis dans le référentiel d'éducation culturelle et artistique applicables pour les première et deuxième années de l'enseignement secondaire. À cette fin, les écoles peuvent répartir les apprentissages entre ces deux années d'études de manière à enseigner, au cours d'une même année d'études, deux des trois expressions suivantes : expression française et corporelle - expression musicale - expression plastique. Au terme de la deuxième année de l'enseignement secondaire, l'ensemble des savoirs, savoir-faire et compétences prévus par le référentiel d'éducation culturelle et artistique doit avoir été enseigné, de manière à permettre aux élèves de maîtriser les attendus qui y sont définis en ce qui concerne la première et la deuxième années de l'enseignement secondaire».

Exactement ce que l'on demande depuis des années ! La Ministre n'en a encore une fois fait qu'à sa tête. Au lieu de rendre la mesure définitive, celle-ci est temporaire, mettant encore plus les membres du personnel dans l'incertitude et la difficulté.

Et comme vous le constaterez, aucune mention de la 3^{ème} secondaire... La Ministre affirme ne pas effectuer de changement en 3^{ème} alors que tout laisse à penser qu'il n'y aura plus d'ECA en 3^{ème} !

Les experts, stop ?... Non, encore !

Le Gouvernement prolonge le dispositif des experts alors que les commentaires des articles nous annoncent que le dispositif ne fonctionne pas.

Nous avons eu l'occasion de dénoncer ce dispositif

qui permet à n'importe quelle personne de venir enseigner.

Une fois qu'un emploi est occupé par un expert, une personne avec un titre ne peut plus avoir accès à cet emploi !

L'évaluation des membres du personnel : climat de méfiance

L'évaluation des membres du personnel de l'enseignement est un point crucial dans le programme du MR depuis de longues années...

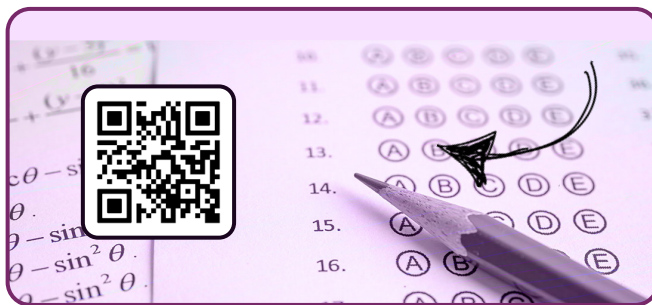
Lors de la précédente législature (et oui, le MR faisait partie de la majorité !), le MR n'a pas pu obtenir ce qu'il désirait. Pas grave, avec Valérie Glatigny comme Ministre, il est facile de changer le décret mettant en place un mécanisme de soutien, de développement des compétences professionnelles et d'évaluation.

Alors que le texte actuel met en avant une logique de remédiation, ces modifications partent du présupposé que tout membre du personnel doit s'améliorer...

Toute une série de membres du personnel faisant partie des fonctions de promotion ou de sélection pourront devenir délégués de la direction dans le cadre de cette évaluation, dans le secondaire ET dans le fondamental, alors que nous avons obtenu que ce ne soit pas le cas afin d'éviter de mettre en difficulté les équipes éducatives en permettant qu'un collègue participe à l'évaluation des compétences.

On délimite plus clairement le périmètre de l'évaluation. «Dans l'enseignement obligatoire, l'entretien de développement professionnel des fonctions enseignantes se fonde notamment sur : les compétences professionnelles listées à l'article 6.1.2-2 du présent Code - la mise en œuvre du contrat d'objectifs visé par l'article 1.5.2-2 du présent Code».

Retrouvez ci-dessous le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.



Du neuf en ESAHR

La CSC-Enseignement soutient la démarche visant à intégrer, dans le décret du 2 juin 1998, un chapitre destiné à renforcer l'accès de tous les élèves aux activités culturelles et artistiques, ce qui instaurera une collaboration accrue entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR). Néanmoins, plusieurs points suscitent notre inquiétude.

Le projet crée une nouvelle fonction d'intervenant ESAHR-PECA, accessible sur base volontaire, aux enseignants et directeurs de l'ESAHR dans le cadre d'une convention spécifique.

Ces intervenants n'étant pas soumis aux dispositions statutaires du personnel de l'enseignement, il importe de veiller à ce que cette mesure ne contribue pas à banaliser le recours à des formes d'engagement contractuelles au détriment des emplois statutaires. Par ailleurs, le texte prévoit le transfert de jusqu'à 75 % des périodes PECA d'un établissement vers un autre, y compris entre réseaux différents.

Bien qu'un plafond soit prévu pour les établissements bénéficiaires, la CSC-Enseignement s'interroge sur les effets potentiels de ces transferts sur l'équilibre territorial de l'offre. Une attention particulière devra être portée à la répartition des moyens afin d'éviter toute concentration excessive susceptible de fragiliser l'accès à l'offre.

Les missions confiées aux intervenants ESAHR-PECA, de la conception à la réalisation des projets, nécessiteront un investissement significatif, particulièrement en termes de concertation et de collaboration entre partenaires.

La CSC-Enseignement demande un encadrement clair des missions et de la charge confiées.

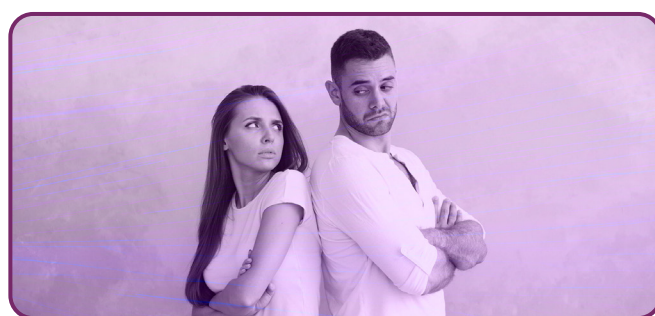
La sélection des projets repose sur un avis de l'assemblée générale du Conseil des études*, suivi d'une décision finale du Pouvoir organisateur. La CSC-Enseignement insiste sur la nécessité de garantir la transparence des critères de sélection afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats et de prévenir tout risque d'arbitraire.

* Le Conseil des études est l'instance qui réunit la Direction et les enseignants pour organiser le suivi pédagogique des élèves, leur admission et leur évaluation. Il donne également des avis sur l'organisation de l'enseignement.

Elle regrette également que le Conseil des études ne dispose que d'un pouvoir consultatif.

En effet, une équipe pédagogique s'opposera-t-elle à un projet qui serait pris en charge par sa Direction ? Cette interrogation est d'autant plus pertinente lorsque le projet prévoit le recours à des membres du personnel issus d'autres établissements.

Nous considérons que cette possibilité ne devrait être envisagée qu'en cas d'impossibilité avérée de l'envisager au sein du Pouvoir organisateur concerné.



La rémunération prévue, calculée sur la base du montant moyen du barème 501 avec vingt années d'ancienneté et adaptée à l'indexation, constitue un élément positif.

Toutefois, il apparaît également nécessaire de préciser clairement l'ensemble des droits et obligations liés à cette activité afin que les membres du personnel puissent s'y engager en toute connaissance de cause.

Nous demandons :

- ▶ une transparence accrue dans la sélection des projets ;
- ▶ un encadrement clair des missions et de la charge de travail des intervenants ;
- ▶ une évaluation régulière des impacts du dispositif, notamment sur l'équilibre territorial de l'offre et sur les conditions de travail des personnels concernés.

La CSC-Enseignement, malgré ses nombreuses réserves, salue la volonté de renforcer le PECA et de valoriser l'expertise pédagogique et artistique des enseignants de l'ESAHR.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution et du parcours de ce décret.

♦ Nathalie Kalinowski, Francis Penning

Contrôler le respect de la priorité des titres au primo-recrutement

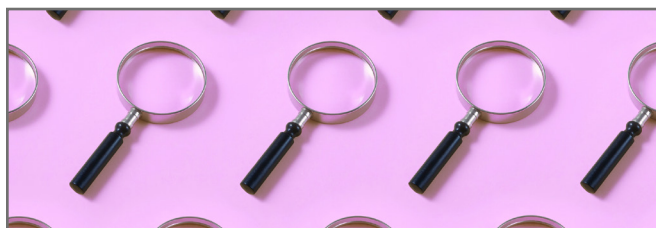
Le contrôle du respect des priorités est essentiel pour faire respecter les droits des membres du personnel, mais ce contrôle reste difficile dans la pratique.

Lorsqu'un PO recrute un membre du personnel qui n'a pas le titre requis ou qu'il souhaite attribuer des heures additionnelles à un membre du personnel, il doit vérifier sur Primoweb qu'il n'y a pas de candidat disponible et conserver une copie de la liste des candidats disponibles à la date de consultation.

Deux fois par année scolaire, un contrôle du respect de la priorité des titres s'effectue au sein des PO.

Cette mission est confiée aux Copaloc dans l'Officiel subventionné, aux ICL pour le fondamental dans le Libre subventionné et l'Enseignement pour Adultes de niveau secondaire du Libre subventionné, à la délégation syndicale dans le secondaire Libre subventionné et au contrôle des désignations en WBE.

→ Il est possible d'inviter un technicien par organisation syndicale lors des séances de contrôle.



Deux séances sont organisées durant l'année scolaire ; normalement, le calendrier est fixé lors de la dernière réunion de concertation sociale de l'année précédente.

→ Il est possible de demander des séances supplémentaires, mais pas plus d'une par trimestre.

La première séance, programmée avant le 31 décembre, est consacrée aux primo-recrutements effectués depuis le dernier contrôle de l'année scolaire précédente et jusqu'au 1^{er} octobre de l'année en cours.

La seconde aura lieu entre le 15 avril et le 15 juin et portera sur les primo-recrutements effectués en cours d'année.

Nouveauté ! Jusqu'au 1^{er} jour de l'année scolaire 2026-2027, ces contrôles ne concernaient que les titres de pénurie.

Depuis cette rentrée, ces contrôles concerneront tous les titres.

Les représentants syndicaux introduisent 10 jours ouvrables avant le contrôle une liste d'emplois pourvus par primo-recrutements en indiquant pour chaque emploi : la fonction, l'établissement, le nom et le prénom du membre du personnel recruté dans l'emploi.

Le PO présente, pour chaque emploi demandé, les indications suivantes :

- ▶ l'identification précise de l'emploi : fonction, durée de l'emploi (date de début et date de fin), emploi définitivement ou temporairement vacant, volume de l'emploi, établissement ;
- ▶ nom et prénom du membre du personnel avec son titre et la qualité de ce titre, usage éventuel d'une dérogation, éventuellement pièce qui justifie l'exception de cet engagement ;
- ▶ liste de l'ensemble des candidatures connues du PO.

Pour rappel, le PO ne peut se cacher derrière le RGPD pour refuser de donner ces données puisque ces dernières permettent aux organisations syndicales d'effectuer leurs missions.

♦ Nathalie Kalinowski



SANTÉ, ENSEIGNEMENT, JUSTICE : TROIS PILIERS EN DANGER, UNE MÊME ALERTE



Le 9 septembre dernier, une carte blanche était publiée sur le site du journal Le Soir afin d'alerter le grand public de la dégradation commune des conditions d'exercice des métiers des secteurs de la santé, de la justice et de l'enseignement.

Un cri d'alerte de secteurs essentiels au vivre-ensemble, confrontés à des coupes budgétaires récurrentes qui mettent en péril jusqu'à notre démocratie. La CSC-Enseignement était impliquée dans cette démarche.

Nous entendons ce refrain depuis des décennies maintenant : «Il faut réduire les dépenses. Il faut diminuer le train de vie de l'État». Derrière ces injonctions, ayant le verni du bon sens, des conséquences extrêmement délétères sont observables pour chaque citoyen.

C'est en partant de ce constat et pour alerter la population que des professionnels de la justice, de la santé et de l'enseignement ont décidé de rédiger ensemble un texte qui illustre à quel point les difficultés et les souffrances vécues par les professionnels de ces secteurs ont des conséquences qui devraient alarmer chaque responsable politique soucieux de la qualité de la cohésion sociale et de l'intérêt général.

En affirmant que : «La santé, l'enseignement et la justice sont trois piliers fondamentaux de notre démocratie», la carte blanche vise à défendre l'idée que les revendications particulières des professionnels de ces secteurs sont en réalité des problèmes fondamentaux de la société.

En ce qui nous concerne, les souffrances vécues par les enseignants ne sont pas présentées comme un sujet corporatiste qui les affecte uniquement, mais comme un facteur qui dégrade directement la qualité du service rendu aux élèves et aux familles.

L'association avec les soignants et les magistrats est particulièrement intéressante. Ce sont trois professions qui peuvent se présenter comme étant :

- ▶ hautement qualifiées ;
- ▶ investies d'une mission d'intérêt général ;
- ▶ confrontées à une augmentation de la demande ;
- ▶ soumises à des contraintes administratives et organisationnelles ;
- ▶ dont l'autonomie professionnelle est considérée comme importante.

Prendre leur défense est par conséquent une manière de prendre soin des services dont bénéficient les citoyens.

Les services publics et le non-marchand ne sont pas de simples lignes budgétaires mais des biens collectifs nécessaires à la cohésion sociale et des investissements dans la paix sociale, dans le bien-être des populations et dans la construction d'un futur harmonieux.

La démocratie ne repose pas seulement sur le droit de vote. Elle dépend aussi d'institutions capables de garantir concrètement l'égalité des citoyens, leurs droits et leur capacité à participer à la vie collective. L'école ne transmet pas seulement des connaissances professionnelles. Elle donne aussi aux citoyens des outils pour comprendre l'information, exercer leur esprit critique, connaître leurs droits et participer à la vie démocratique.

Les droits ne valent réellement que si un citoyen peut les faire respecter. Une justice trop lente, trop inaccessible ou insuffisamment dotée peut créer une situation qui affecte l'État de droit. Une dégradation de l'accès aux soins peut faire dépendre davantage la santé de la capacité individuelle à payer, à se déplacer ou à trouver une solution privée. En cela, elle rompt le principe d'égalité entre les citoyens.

A l'heure où les Gouvernements n'ont que les mots «économies» à la bouche, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que ceux-ci sont supposés agir en notre nom, défendre nos intérêts collectifs, et aborder ces sujets autrement que selon l'unique approche comptable.

«Quelle qualité de service sommes-nous prêts à financer ? Et si nous ne le faisons pas, à quoi renonçons-nous ?» est la réelle question à se poser.

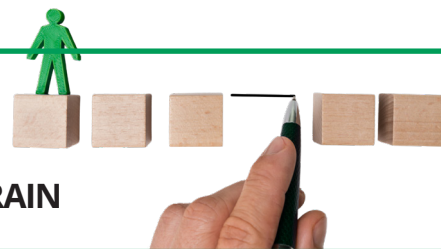
♦ Xavier Toussaint

Vous pourrez retrouver la carte blanche complète sur le site du Soir en scannant ce QR code.



TOUT VA BIEN EN WBE ?

LE DÉCALAGE ENTRE LE DISCOURS OFFICIEL ET LE TERRAIN



Depuis plusieurs semaines, l'Administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) multiplie les interventions médiatiques pour assurer que la réforme de la charge horaire n'entraînera pas de pertes d'emploi. Selon lui, la taille du Pouvoir organisateur permettrait à chaque enseignant de retrouver des heures de cours, quitte à accepter un certain degré de mobilité.

Pourtant, sur le terrain, le constat est loin d'être aussi serein. Alors que les enseignants, dans la région de Liège, sont en action dans les athénées depuis le 26 août et qu'une manifestation a rassemblé 15.000 personnes à Liège, l'Administrateur général de WBE s'obstine à prétendre que tout va bien en WBE, que personne n'a perdu d'emploi...

Un mouvement d'une telle ampleur interroge inévitablement le récit d'une réforme qui se déroulerait sans difficultés majeures. La protection que la Ministre prétend donner aux temporaires prioritaires jusqu'au 31 décembre 2026 était déjà d'application dans le statut du 22 mars et donc en effet il semblerait qu'il n'y ait pas de conséquences dramatiques. Une personne désignée temporaire prioritaire dans un établissement et qui perd des heures, se retrouve désignée comme temporaire dans un autre établissement de la zone, voire d'une autre zone.

Mais cette lecture «macro» masque une autre réalité. L'augmentation de la charge horaire individuelle réduit mécaniquement les besoins en personnel.

En effet, une simple règle de 3 permet quand même de comprendre qu'au niveau "micro", si vous aviez 200 heures de cours au DS, vous aviez 10 professeurs, à 20 heures chacun. Si tous les enseignants prestant 22h, il y a un équivalent temps plein en moins. Dire qu'il n'y a pas de perte d'emploi est un mensonge, purement et simplement. Parallèlement, certaines solutions mises en œuvre pour maintenir l'emploi des personnels déjà protégés soulèvent des interrogations : affectations éloignées du domicile, prises en charge de cours pour lesquels les qualifications ne correspondent pas pleinement, ou encore partage de périodes entre plusieurs enseignants.

Ces solutions permettent aux définitifs et temporaires prioritaires de continuer à prester un temps plein... mais qu'en est-il des temporaires ?

Selon les remontées du terrain, de nombreux enseignants temporaires rencontrent aujourd'hui davantage de difficultés à obtenir une désignation, malgré des candidatures nombreuses et parfois une expérience significative.

Il y a bien des désignations pour couvrir les cours à donner mais au prix de temporaires qui ne seront pas stabilisés, et au prix d'une diminution de la qualité de l'enseignement avec des enseignants non formés pour certaines matières à donner pour ne pas perdre leur emploi.

C'est la démonstration que la volonté du Gouvernement de mettre un CDI-E pour les enseignants est un leurre. Comment la FWB pourrait-elle garantir un contrat s'il n'y a pas d'emploi ?

Dans le même temps, les autorités affirment vouloir améliorer la qualité de l'enseignement. Or elles se contentent de voir que le niveau des élèves de 15 ans est dans la moyenne (légèrement au-dessus) de l'enquête PISA, et que l'enseignement en Communauté française, pour une fois, semble moins inégalitaire...

Qui croyez-vous convaincre, Monsieur Grenier ?

Une perte de 3 % d'encadrement dans le qualifiant, une augmentation de 10 % de charge des enseignants n'auraient de conséquence que si le nombre d'élèves augmentait de manière considérable. Or, Monsieur Grenier craint la perte d'élèves à cause des mouvements sociaux... Cherchez l'erreur.

Non, tout ne va pas bien dans le plus gros Pouvoir organisateur de la FWB, Monsieur Grenier, et si vous voulez assurer le bien-être de votre personnel, il serait temps d'arrêter la langue de bois et d'assurer la transparence en observant la réalité de la vie dans vos établissements.

♦ Bernard Detimmerman

Nouvelle campagne CSC-Enseignement

**TOUJOURS LÀ !
TOUJOURS
EN COLÈRE !**



La manifestation de Liège a marqué le lancement de la nouvelle campagne de la CSC-Enseignement : «Toujours là ! Toujours en colère !».

Un message clair adressé aux décideurs politiques : les travailleuses et travailleurs de l'enseignement refusent les mesures d'austérité, la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage, ainsi que les décisions prises sans tenir compte des réalités du terrain.

Cette colère est légitime. Elle est portée par celles et ceux qui, chaque jour, font vivre l'école malgré les difficultés.

À travers cette campagne, la CSC-Enseignement réaffirme sa détermination à défendre un enseignement de qualité, accessible à toutes et tous, le respect des personnels et un véritable dialogue social.

Toujours là, toujours mobilisés, et plus déterminés que jamais à défendre l'enseignement et celles et ceux qui le font vivre.

**Demandez les autocollants
auprès de votre secrétariat
régional.**



♦ Ayla Serbest



PISA 2025

VOIR PLUS LOIN QUE LE CLASSEMENT



Les premiers résultats PISA 2025 viennent de paraître. Cette livraison, tout comme les précédentes, a entraîné son lot de commentaires variés dans la presse et sur les réseaux.

Nous devons dépasser les lectures simplistes et recentrer le débat sur les véritables leviers d'une éducation de qualité : un financement suffisant, l'équité, la justice éducative, le dialogue social et la confiance accordée aux personnels de l'enseignement.

PISA, C'EST QUOI ?

PISA (Programme for International Student Assessment) évalue la capacité des élèves de 15 ans (indépendamment de leur filière/année d'étude) à mobiliser leurs compétences en lecture, en mathématiques et en sciences face à des situations concrètes, indépendamment des programmes scolaires nationaux. Le test a lieu tous les 3 ans. En 2025, l'accent était mis sur les sciences.

Les résultats de PISA permettent d'une part de mesurer l'évolution des «performances» dans le temps au sein d'un système éducatif donné et, d'autre part, de comparer les systèmes éducatifs entre eux. Le rapport tiré de l'enquête ne se limite pas à ce classement, il tente d'expliquer les résultats et leur évolution.

C'est exactement ce qu'a fait la Ministre de l'Éducation en affirmant : «Ne cachons pas la poussière sous le tapis : ce ne sont pas de bons résultats (...). Certes, nous baissons moins vite que d'autres systèmes éducatifs et nous atteignons désormais la moyenne de l'OCDE en sciences, mais je refuse que l'on définisse le progrès par le bas. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'être les moins mauvais».

Nous devons remettre en cause les interprétations simplistes et réorienter le débat vers ce qui constitue véritablement les fondements d'une éducation de qualité : le financement intégral de l'enseignement, la justice éducative, l'équité, un dialogue social solide, la confiance et le respect envers les enseignants et les personnels de l'éducation.

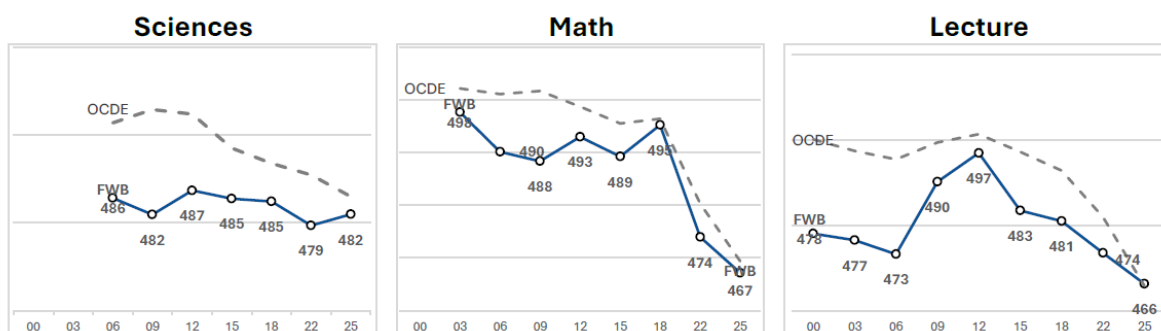
L'enjeu n'est pas de savoir quel pays est le mieux classé, mais si les pouvoirs publics sont prêts à faire les choix politiques et budgétaires nécessaires pour garantir à chaque élève un enseignement public de qualité. La coopération, plutôt que la concurrence, est la clé du progrès éducatif, contrairement à l'orientation prise par la majorité MR-Les Engagés.

La CSC-Enseignement choisit de voir les avancées plutôt que les insuffisances. PISA 2025 constitue une première étape ; rendez-vous en 2028 pour évaluer les effets d'un véritable tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire.

RÉSULTATS 2025

La publication, le 8 septembre 2026, des résultats de l'enquête PISA 2025 de l'OCDE a suscité une attention médiatique et un débat politique nourris dans le monde entier mais aussi en FWB. Les résultats PISA sont présentés comme un classement des systèmes éducatifs, tendant à engendrer une lecture par trop réductrice de «gagnants» et de «perdants».

Évolution des moyennes FWB (et OCDE) en sciences, mathématiques et lecture



Données OCDE - PISA 2006 à 2025. Calculs aSPe, ULiège

UN REGARD CRITIQUE SUR PISA

PISA est trop souvent utilisé par les Gouvernements pour promouvoir des classements simplistes, des définitions étroites de la réussite scolaire et des solutions politiques qui négligent les conditions sociales, économiques et politiques plus larges qui façonnent l'apprentissage. Ce fut encore le cas cette année en FWB avec la sortie de la Ministre Glatigny !

L'important est de placer l'éducation publique, l'équité, la participation démocratique, ainsi que l'expertise professionnelle et la sagesse des personnels de l'éducation au cœur de systèmes éducatifs florissants.

1. L'obsession des classements

La critique la plus courante est que PISA est considéré comme un classement mondial des gagnants et des perdants, fondé sur une vision étroite et très «occidentale» de l'éducation.

La couverture médiatique se concentre généralement sur : Qui «gagne» ? Qui «perd» ? Quels pays ont progressé ou régressé ?

Cela peut donner lieu à un discours simpliste qui fait abstraction de plusieurs facteurs : les niveaux de financement des établissements scolaires, les conditions sociales, le bien-être des élèves, les différences entre les systèmes éducatifs, l'injustice économique, les inégalités et les situations de crise.



2. Blâmer les enseignants au lieu de s'attaquer aux problèmes systémiques

Les résultats de PISA sont souvent utilisés à des fins politiques pour justifier des réformes qui accentuent la pression sur les enseignants ou s'orientent vers la privatisation et/ou la marchandisation de l'enseignement public.

Lorsque les résultats sont décevants, les gouvernements proposent fréquemment : davantage d'évaluations, une rémunération liée à la performance, des systèmes d'évaluation des enseignants, une uniformisation des programmes scolaires et un renforcement de la surveillance des enseignants.

Alors que les mauvais résultats sont le plus souvent le fruit d'un ou plusieurs des facteurs systémiques et sociétaux suivants : un sous-investissement, une pénurie d'enseignants, des classes surchargées, une pauvreté infantile, des injustices économiques, un manque de services d'accompagnement et des inégalités croissantes.

Et lorsque les résultats s'améliorent, les enseignants bénéficient rarement d'une reconnaissance : augmentation de salaire ou avantages sociaux en contrepartie.

3. Une définition restrictive de la réussite scolaire

PISA évalue des compétences spécifiques en lecture, en mathématiques et en sciences ainsi que, de plus en plus, dans le domaine numérique. Or, une éducation de qualité recouvre un champ bien plus large.



4. Encourager l'adoption aveugle de politiques

Les Gouvernements sont souvent à la recherche de «miracles éducatifs» après la publication des résultats PISA. Exemples : «Copions le pays X», «Faisons comme le pays Z», «Adoptons les politiques en fonction des classements».

Cependant, cela ne tient pas compte des éléments suivants : les différents contextes sociaux et économiques, les différences culturelles, les structures de financement, les différences linguistiques, les réalités du marché du travail et les facteurs historiques.

5. Une attention insuffisante portée aux inégalités et à l'injustice économique

Il convient de souligner que PISA inclut des données sur le statut socio-économique. Cependant, les médias et les responsables politiques négligent souvent ces informations.

PISA démontre régulièrement que la pauvreté, la ségrégation sociale et les inégalités affectent les résultats scolaires des élèves.



6. Poussée de la commercialisation et de la privatisation

Les résultats de PISA sont parfois utilisés pour promouvoir la privatisation des écoles, des réformes axées sur le marché, la dérégulation et un recours accru à la sous-traitance. Lorsque les résultats des pays sont médiocres, les partisans de la privatisation peuvent affirmer que l'enseignement public a échoué alors que les systèmes les plus performants sont le plus souvent ceux qui bénéficient d'un financement public solide. L'éducation est un bien public et un droit humain, et non une marchandise.

7. Un renforcement des évaluations standardisées

Bien que PISA ne teste qu'un échantillon d'élèves, son influence peut contribuer à l'émergence d'une culture d'«enseignement centré sur le test» qui nuit au développement des compétences réelles et à l'apprentissage.



8. Le bien-être des élèves et des enseignants peut être relégué au second plan

Plusieurs systèmes éducatifs considérés comme très performants selon les résultats de PISA sont également connus pour présenter une ou plusieurs des réalités préoccupantes suivantes : un nombre important d'élèves confrontés à des difficultés en matière de santé mentale et de bien-être (notamment des taux élevés de stress, d'anxiété et de dépression chez les élèves), une pression scolaire excessive et une charge de travail déraisonnable pour les enseignants, qui affecte leur bien-être ainsi que leur maintien dans la profession. L'accent mis exclusivement sur les résultats masque souvent ces réalités.

9. Les investissements publics, et non l'austérité, sont le moteur d'une éducation de qualité

Les résultats de PISA sont souvent présentés comme si les résultats scolaires dépendaient principalement des seules pratiques en classe. Or, de nombreuses données démontrent à maintes reprises que la réussite scolaire est liée à un financement public soutenu et à des institutions publiques solides.

10. L'influence de l'OCDE sur les politiques éducatives nationales

Cette organisation a toujours privilégié les intérêts des pays riches, la valorisation du marché, la défense des allègements fiscaux accordés aux multinationales et le profit économique au détriment des droits de l'homme.

◆ Philippe Dolhen

**LA CSC-ENSEIGNEMENT A RÉALISÉ UNE PREMIÈRE
ANALYSE À CHAUD DES RÉSULTATS.**

RETROUVEZ CELLE-CI SUR NOTRE SITE WEB.





CARNET DE BORD DU MANDATAIRE



AGENDA DES ORGANES DE CONCERTATION SOCIALE

ORDRE DU JOUR - novembre 2026

RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT	LIBRE			COMMUNAL PROVINCIAL	WBE
ORGANES DE CONCERTATION SOCIALE	CE	CPPT	ICL	CoPaLoc	CoCoBA
À L'ORDRE DU JOUR DE CHAQUE RÉUNION					
1. Approbation du PV de la réunion précédente.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Suivi des décisions et des avis.	✓	✓	✓	✓	✓
À L'ORDRE DU JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE					
PRÉVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL					
3. Rapport mensuel du SIPPT.		✓	*	✓	✓
4. Plan annuel d'action.					
POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DU PERSONNEL					
5. Encadrement maternel ordinaire : comptage au 17/11/2026 et ajustement éventuel au 18/11/2026.	✓	*	*	✓	✓
6. Mise en dispo. par défaut d'emploi et réaffectation (subv.) et IDS-ODS (WBE).	✓	*	*	✓	✓
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT					
10. Contrôle du primo-recrutement.	✓	*	*	✓	✓
ELECTIONS : CONSEIL DE PARTICIPATION					
11. Renouvellement des mandats de certaines catégories de membres dont le personnel d'éducation au sein des Conseils de participation : information.	✓	*	*	✓	✓

* Compétences dévolues en cas d'absence d'un CE ou CPPT.

Si au mois de novembre, l'échéancier est peu fourni, l'ordre du jour de votre instance locale sera complété par les points qui n'ont pu être traités lors de la réunion précédente ainsi que par tout point relevant de ses compétences, déposé par la délégation patronale ou une délégation syndicale, et ce, en fonction des réalités et des besoins locaux.

En effet, en matière de bien-être au travail ou de conditions de travail, il est important, le cas

échéant, d'assurer un suivi des discussions/négociations en cours et/ou de s'assurer de la mise en application des décisions prises.

Après l'effervescence de la rentrée, c'est peut-être aussi l'occasion de faire un état des lieux, de déterminer, avec vos collègues, les priorités à traiter, et de demander à ce qu'elles soient portées à l'ordre du jour.

♦ Ayla Serbest

CARNET DE BORD DE LA DÉLÉGATION SYNDICALE

Le Carnet de la DS est un guide de référence pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat syndical. Il reprend de manière claire les compétences de la délégation syndicale, les règles de son fonctionnement et les leviers d'action à votre disposition pour défendre les travailleuses et travailleurs.

Il rassemble également l'ensemble des outils, ressources et supports proposés par la CSC-Enseignement pour vous soutenir efficacement dans vos missions de représentation et de défense du personnel.



Connexion sécurisée via le QR-code





ARTICLE 75



UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENSEIGNANTS, SOUS CONDITIONS ...

L'article 75 du décret Formation Initiale des Enseignants (FIE) prévoit la possibilité, pour les titulaires d'un ancien titre (bachelier instituteur préscolaire, bachelier instituteur primaire, AESI...), d'accéder au deuxième cycle du master en enseignement. Les organisations syndicales ont été consultées sur le projet d'arrêté d'exécution de l'article 75 du décret FIE. Derrière ce texte, se cache un enjeu majeur pour de nombreux membres du personnel : accéder à un master en enseignement dans les sections 1, 2 ou 3.

Pour la CSC-Enseignement, il est essentiel que les membres du personnel déjà engagés depuis de nombreuses années dans le métier puissent bénéficier d'un mécanisme leur permettant de valoriser au maximum leurs compétences acquises sur le terrain.

Cette reconnaissance doit permettre aux enseignants concernés d'obtenir un maximum de dispenses et ainsi de limiter le nombre de crédits à suivre dans le cadre de leur reprise d'études. Nous avons défendu la nécessité de mettre en place immédiatement un cadre réglementaire, même perfectible, afin d'éviter toute insécurité juridique et toute différence de traitement entre établissements.

Le risque est grand de voir se développer des pratiques divergentes en matière d'admission et de valorisation des acquis, au détriment des candidats.

La CSC-Enseignement a fixé une limite claire : le parcours ne peut pas dépasser 60 crédits. Pour les enseignants qui exercent déjà à temps plein, reprendre des études représente un défi important. Entre travail, famille et formation, l'équilibre est souvent difficile à trouver. Augmenter le nombre de crédits rendrait ce master inaccessible pour une partie des enseignants concernés.

Les porteurs du nouveau titre de master en enseignement auront logiquement accès au barème 401. Pour rappel, la différence de traitement entre le barème 301 et 401 ne sera que de 5 %. Nous avons dénoncé cette hausse insuffisante. Si le barème 401 avait été pensé comme un véritable barème intermédiaire (entre le 301 et le 501), la hausse aurait été de plus ou moins 12 %.

Des questions subsistent quant aux conséquences concrètes sur la carrière des membres du personnel déjà nommés à titre définitif. Il ne faudrait pas que l'arrivée du CDI-E change la donne.

La CSC-Enseignement a relayé les préoccupations exprimées par de nombreux affiliés concernant :

- ▶ le maintien des droits acquis ;
- ▶ l'impact sur la nomination ;
- ▶ l'articulation entre le nouveau diplôme obtenu et le statut existant ;
- ▶ les effets réels du passage au barème 401.

Ces questions nécessitent des réponses rapides et précises. Les enseignants doivent pouvoir s'engager dans un parcours de formation en connaissance de cause. Nous réclamons au plus vite une communication claire du Cabinet de la Ministre Glatigny à ce sujet.

La CSC-Enseignement a également dénoncé l'absence de véritables mesures d'accompagnement pour les membres du personnel qui entreprendront ce cursus.

Si le projet ouvre des perspectives de valorisation professionnelle, il ne prévoit pas de congés spécifiques. De plus, le minerval, les déplacements et la charge de travail supplémentaire sont à charge des intéressés.

Au terme de la négociation, la CSC-Enseignement a rendu un avis réservé sur le projet. Tout en soutenant l'objectif de valorisation des enseignants, elle considère que les mesures proposées restent insuffisantes.

Elle demande une reconnaissance maximale de l'expérience professionnelle par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ainsi que des garanties renforcées pour assurer une information complète et transparente des personnels.

♦ Francis Penning



LES CONSÉQUENCES INÉQUITABLES DU DÉCRET-PROGRAMME 2 IGNORÉES PAR LA MINISTRE



Faisant suite à l'article publié dans le dernier CSC-Educ sur les heures additionnelles, Bérénice, enseignante de philosophie et citoyenneté, nous a fait parvenir une situation profondément inéquitable que ses collègues et elle-même vivent actuellement.

«Nous sommes des enseignants "à cheval" entre le degré inférieur (DI) et le degré supérieur (DS). À titre personnel, grâce aux certifications obtenues au cours de ma carrière, je bénéficie du même barème pour les deux niveaux et mon temps plein était donc logiquement fixé à 21 périodes par semaine. Lorsque la Ministre a annoncé le passage de tous les enseignants à 22 périodes, présenté comme une "harmonisation", j'ai naturellement pensé que j'aurais une période supplémentaire à prester, afin de m'aligner sur le temps de travail de tous mes collègues.

Or, dans les faits, en vertu du décret II, il m'est imposé de prester... 23 périodes par semaine. Il s'agirait d'une simple "application du texte".

Pourquoi devrais-je travailler une période de plus que mes collègues pour un salaire identique ? Au nom de quoi ? Quelle est la logique ? En quoi mon travail aurait-il moins de valeur que celui d'autres enseignants universitaires, tout aussi agrégés, qualifiés et investis, simplement parce que j'ai accepté d'enseigner à la fois en DI et en DS ? Cette discrimination est inacceptable».

Bérénice a fait part de cette situation dans une lettre adressée à la Ministre. Plusieurs semaines après son envoi, ce courrier n'a reçu aucune réponse.

Pour la CSC-Enseignement, cette situation pose la question de l'équité entre membres du personnel.

Une harmonisation ne peut conduire certains enseignants à supporter une charge de travail supérieure sans reconnaissance particulière. Nous demandons un réexamen des dispositions qui pénalisent les enseignants exerçant dans plusieurs degrés.

«Chaque semaine, je rencontre environ 380 élèves. Je prépare et dispense simultanément 11 cours différents. Je participe à une quinzaine de conseils de classe par période. Je suis titulaire de 27 élèves. J'organise des ateliers de secourisme dans mon établissement. Je coordonne les réunions des délégués d'élèves toute l'année. J'accompagne des travaux de fin d'études. Je travaille à la mise en place du tronc commun... Cette liste est non exhaustive. J'ajoute à cela mes différents mandats au sein des organes de démocratie sociale.

L'année prochaine, je vais donc devoir ajouter non pas 25 mais 50 élèves dans mes registres, et autant de corrections, bulletins, conseils de classe, etc. Passer à 22 heures n'est pas anecdotique ; alors, m'imposer 23 heures, je reçois cela comme une humiliation de plus».

Nous regrettons qu'à ce jour, le courrier adressé à la Ministre par cette enseignante n'ait reçu aucune réponse, alors qu'il soulève des questions légitimes sur l'équité des nouvelles dispositions imposées à certains membres du personnel.

♦ Ayla Serbest

Enquête CSC-Enseignement

Les décisions gouvernementales ont-elles modifié votre charge de travail ?
Ont-elles eu des conséquences sur votre fonction, votre horaire ou votre organisation quotidienne ?

Afin de mesurer précisément les effets de ces mesures, la CSC-Enseignement lance une enquête à destination de l'ensemble des membres du personnel de l'enseignement.

Participez à l'enquête en scannant le QR code





**Tu es puéricultrice ou enseignante
en école maternelle ?**

Cette formation est faite pour toi !

Temps de travail
de la **puéricultrice** en école maternelle
et ses missions



Quand ?

Le mercredi 18 novembre 2026, de 14h à 16h30.



Où ?

À la CSC de Liège.



Inclus :

La réunion se terminera par un verre de l'amitié.



Inscription obligatoire :

scannez le QR code



INSTANCE CSC-E



GRAP FONCTIONS DE PROMOTION ET DE SÉLECTION

GROUPE DE RÉFLEXION, D'ANALYSE ET DE PROPOSITION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Invitation à tous les affiliés exerçant une fonction de promotion ou de sélection

Le 16 novembre 2026
à 14h à Bouge

Inscriptions

souhaitées
pour le 12/11/2026



Nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale du GRAP-Fonctions de Promotion & Sélection.

Cette AG sera l'occasion de faire le point sur plusieurs dossiers essentiels, tant pour votre pratique professionnelle que pour les enjeux syndicaux en cours.

Le congé syndical et les modalités pratiques seront transmis après inscription.

EN ACTION

Le saviez-vous ?

En Belgique, les 1 % les plus riches ne contribuent qu'à hauteur de 23 % de leurs revenus au financement de l'État, contre 43 % pour les citoyens ordinaires ?

... Mais que le gouvernement Arizona continue de faire payer la facture à celles et ceux qui font tourner notre pays ?

Nous ne pouvons pas accepter cela. Une autre voie est possible ! Nous continuons à nous battre pour des alternatives justes et solidaires.

Vous êtes déjà plus de 70.000 à avoir signé notre pétition. Grâce à cette mobilisation, le Parlement fédéral devra entendre nos propositions pour un budget plus juste.

Mais nous pouvons faire encore plus fort : visons maintenant 100.000 signatures !

Des alternatives existent pour équilibrer le budget sans faire payer une nouvelle fois les travailleuses, les travailleurs et les allocataires sociaux.

Signez la pétition : www.lacsc.be/signez-la-petition

70 000 SIGNATURES

POUR UN AUTRE BUDGET,
PLUS JUSTE ET ÉQUITABLE.



cap sur 100 000

→ **SIGNEZ LA PÉTITION !**





15.000 PERSONNES DANS LES RUES DE LIÈGE POUR DÉFENDRE UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Le 10 septembre, le monde de l'enseignement a une nouvelle fois fait entendre sa voix.

À l'appel du front commun syndical, plus de 15 000 manifestantes et manifestants ont défilé dans les rues de Liège pour défendre un enseignement de qualité, des conditions de travail dignes et un refinancement à la hauteur des besoins du secteur.

Enseignants, éducateurs, personnels administratifs, ouvriers, étudiants, et citoyens solidaires ont convergé vers le centre-ville de Liège pour faire entendre une même revendication : l'enseignement ne peut pas continuer à subir des économies qui fragilisent son avenir.

Tout au long du parcours reliant les Guillemins à la place Saint-Lambert, les participants ont exprimé leur attachement à une école accessible à toutes et tous, portée par des équipes respectées et soutenues dans leurs missions.

Le succès de cette mobilisation constitue également un signal politique clair. Malgré les rencontres et les échanges intervenus ces dernières semaines, les réponses apportées aux préoccupations du terrain restent insuffisantes. Le personnel attend des engagements concrets pour garantir les moyens humains et financiers nécessaires à un enseignement de qualité.

Face aux défis auxquels sont confrontés les établissements scolaires et leurs personnels, nous réaffirons que chaque enfant compte et que chaque membre du personnel mérite les moyens nécessaires pour exercer sa mission dans des conditions de qualité.

Quant à ceux qui espéraient nous voir rentrer sagement chez nous après cette démonstration de force, la suite risque de ne pas leur plaire.

LA LUTTE CONTINUE !

Merci aux 15.000 manifestantes et manifestants présents à Liège !



Cette manifestation était aussi intergénérationnelle : étudiants, élèves, membres du personnel, pensionnés, citoyens et grands-parents étaient présents à Liège.

Une même détermination animait toutes les générations : défendre un enseignement de qualité, des conditions de travail dignes et la reconnaissance du rôle essentiel du personnel de l'enseignement.



«Depuis l'année dernière, des étudiants du supérieur mais aussi des élèves du secondaire se mobilisent et s'organisent de manière autonome, conscients que les attaques contre l'enseignement et les conditions de travail des enseignants menacent directement leur avenir.

En témoignent les revendications communes portées dans les rues : refus de l'augmentation du minerval, défense d'un enseignement de qualité et soutien aux enseignants. La jeunesse est bien consciente que son avenir se joue aussi aux côtés de celles et ceux qui la forment et a exprimé ses convictions en toute autonomie.

Elle était dans les rues de Liège hier ; elle était dans les rues de Bruxelles début juin et, malgré le mépris du Gouvernement et les tentatives d'intimidation, elle continuera à se mobiliser pour défendre une école accessible et émancipatrice demain !».

Daphné Schmets,
PPI Jeunes à la CSC Liège-Verviers-Ostbelgien.



«Par notre présence dans différentes actions et manifestations, nous, les Seniors de la CSC, voulons marquer notre solidarité avec le monde de l'école et toutes ses composantes.

Le combat mené depuis plus d'un an par les enseignants nous semble emblématique : il est hélas le signe de véritables reculs démocratiques. Le Gouvernement de la FWB a lancé de nombreuses réformes très (trop) rapidement, avec un semblant de concertation, marquant en cela pour de nombreux MDP une réelle injustice, un manque d'écoute, de respect et de considération.

Ces réformes ont aussi grevé le budget des écoles et des familles, ce qui risque d'accroître les inégalités sociales.

Parce que nous croyons qu'un enseignement de qualité, juste et ouvert à tous, est la base d'une société démocratique, nous voulons nous montrer solidaires avec le monde de l'école. Parce qu'en tant que parents, grands-parents ou simplement citoyens, nous croyons encore à des actions et mobilisations quand elles visent plus de justice sociale et de solidarité !».

Françoise Wibrin,
Présidente CSC Seniors.





GRÉVISTE ? INDEMNITÉ ET PROCÉDURE

Les membres en ordre de cotisation qui décident de nous rejoindre lors d'une action couverte par un préavis de grève, en cas de perte salariale, bénéficient d'une indemnité de grève en fonction de la durée de stage à accomplir dans le cadre du règlement CSC.

Quel est le montant de l'indemnité de grève ?

Max. 40 € pour une cotisation portant sur une charge supérieure à un mi-temps et min. six mois d'affiliation à la date du jour de grève (20 € si trois mois d'affiliation).

L'indemnité est fonction de la durée du stage à accomplir dans le cadre du règlement de la CSC et du montant de la cotisation annuelle.

Retrouvez toutes ces informations et la procédure sur notre site !



www.lacsc.be/csc-e/greve



♦ Ayla Serbest

► ACTIVITÉ



► RETRAITÉS-PRÉRETRAITÉS | AMICALE DE BRUXELLES

L'IMPRESSIONNISME, UNE HISTOIRE BELGE

Pour fêter son 10^{ème} anniversaire, le Musée de la Boverie n'a pas hésité à mettre les petits plats dans les grands ! Il nous propose une exposition d'envergure : «L'impressionnisme, une histoire belge», une occasion unique de découvrir près de cent-cinquante chefs-d'œuvre issus de collections belges et internationales, rarement présentés côte à côte.

Après la visite guidée, nous rejoindrons le restaurant Bovaria situé dans le parc.

MENU ► P1 Paccheri ragu - P2 Vol au vent maison frites - P3 Risotto aux champignons (végétarien) - D1 Tiramisu maison - D2 Crème brûlée (crème végétale).

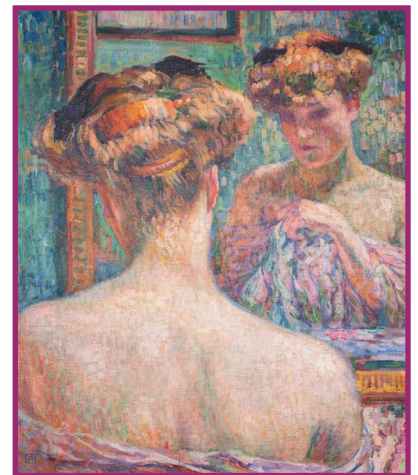
RENDEZ-VOUS ► Bruxelles Central à 8h45 avec votre titre de transport ou directement au Musée de la Boverie à 10h45.

PARTICIPATION ► 52 € pour la visite guidée et le repas sans les boissons, à verser au compte de l'Amicale BE27 0682 4835 3773 pour le 13 octobre au plus tard, en précisant votre menu.

CONTACT ► Si c'est une première, merci de contacter Dominique avant de verser votre participation (0474/24.66.64 - dominiquedewinter1207@gmail.com).



MARDI 27 OCTOBRE 2026



CIRCULAIRES DU MOIS

CIRCULAIRES D'INSTRUCTION

Circulaire 9786 - *Certificat et contrôle médical en cas d'absence pour maladie ou infirmité des personnels de l'enseignement.*

Cette circulaire redéfinit l'incapacité de travail et le contrôle médical ainsi que les modalités qui y sont liées. Elle insère les nouveautés à partir de cette année scolaire-ci, à savoir :

- seuls 3 jours d'absence non consécutifs pour raisons médicales sans certificat médical sont autorisés ;
- la limitation du congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques à deux périodes distinctes (avant et après 10 ans d'ancienneté de service), chacune d'une durée maximale de 2 ans et limitation de la rémunération à 60 % pour les heures non prestées.

Circulaire 9794 - *Equivalence de diplômes d'études secondaires étrangers – Procédures et conditions.*

Cette circulaire présente aux directions d'écoles secondaires les procédures et conditions d'octroi des équivalences pour les parcours scolaires effectués en tout ou partie et les diplômes d'études secondaires obtenus à l'étranger. Elle précise les conditions à remplir et les documents à fournir.

Circulaire 9795 - *Titres exigés pour les maîtres et professeurs de morale non confessionnelle depuis le 1^{er} septembre 2026 – Report de l'exigence du CMOR au 1^{er} jour de l'année scolaire 2029-2030.*

La formation conduisant à l'obtention du certificat en didactique du cours de morale non confessionnelle (CMOR) n'étant pas encore organisée, son exigibilité est reportée à l'année scolaire 2029-2030.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028-2029, il ne sera pas possible de nommer/d'engager à titre définitif les maîtres et professeurs de morale non confessionnelle ne possédant pas le CMOR (là où la fiche-titres l'exige ; exception prévue pour les MDP désignés/engagés sous le régime de titres en vigueur depuis le 1/9/2016 et qui étaient titres requis dans l'ancien régime des titres).

Circulaire 9796 - *Visa du chef de culte et titres exigés pour les maîtres et professeurs de religion à partir du 1^{er} septembre 2016 – Report de l'exigence du CDER au 1^{er} jour de l'année scolaire 2029-2030.*

Les maîtres et professeurs de religion ne peuvent être recrutés que s'ils sont en possession du visa émanant de l'autorité du culte concerné. Le Gouvernement de la Communauté française a fixé le modèle de ce visa, qui est annexé à la circulaire. La circulaire rappelle également le régime actuel des titres.

Les formations permettant d'obtenir le certificat en didactique du cours de religion (CDER) n'ayant pas encore été créées pour toutes les religions, le législateur a prévu des titres pouvant remplacer ce CDER jusqu'au premier jour de l'année scolaire 2029-2030 (annexe 3 de la circulaire).

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028-2029, le Pouvoir organisateur ne peut pas nommer/engager à titre définitif dans l'enseignement subventionné les maîtres et professeurs de religion ne possédant pas le CDER (là où la fiche-titres l'exige ; exception prévue pour les MDP désignés/engagés sous le régime de titres en vigueur depuis le 1/9/2016 et qui étaient titres requis dans l'ancien régime des titres).

CITATION

«Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde».

Mahatma Gandhi

HUMOUR

«J'ai un diplôme de magie, mais même moi je ne comprends pas le nouveau programme».

Merlin de Kaamelott



Dans les coulisses de l'école

ACCOMPAGNATEUR CEFA

Un pont entre l'école et la vie

FREDERICK STALPORT

ACCOMPAGNATEUR CEFA À L'INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC

Mon parcours a commencé loin des salles de classe, comme éducateur spécialisé dans un foyer. C'est presque par hasard que je suis entré au Centre d'Education et de Formation en Alternance de l'Institut Saint-Luc de Mons il y a 21 ans.

Aujourd'hui, mon métier d'accompagnateur est devenu ma passion : je suis celui qui fait le lien entre le jeune, ses parents, l'entreprise et l'école.

Au quotidien, je suis souvent la première personne que les familles rencontrent lors de l'inscription. Mon travail consiste d'abord à les rassurer sur le fonctionnement de l'alternance (2 jours à l'école, 3 jours en entreprise). Mais au-delà de l'administratif, ma force est l'adaptabilité.

Je suis un véritable "tampon" : je dois jongler entre des situations familiales parfois difficiles, des patrons aux profils très variés et les exigences scolaires.

Mon but est d'être un référent pour que le jeune ne se sente jamais comme un simple numéro dans une boîte.

Pour moi, lutter contre l'absentéisme ne se fait pas derrière un bureau. Dès qu'un jeune accumule des absences, je me déplace à son domicile.

Parfois, ce simple geste suffit : le jeune se dit qu'on s'intéresse à lui, qu'il a de l'importance, et cela permet de le raccrocher.

Mon rôle est aussi pédagogique. Je dois convaincre le jeune que le cours de français l'aidera à lire ses factures et que les mathématiques lui serviront sur ses chantiers. C'est aussi un véritable travail d'équipe où chaque enseignant est essentiel dans cette dynamique.

Dans mon métier, chaque réussite est une victoire humaine. Je me souviens d'une jeune fille que je suivais depuis trois ans, accusée à tort de vol dans une librairie. Sa patronne voulait rompre son contrat pour faute grave, ce qui aurait brisé son avenir.

En creusant le dossier, j'ai pu démontrer que l'accusation était infondée. Elle a finalement obtenu son diplôme et a pu poursuivre ses études.

Une autre belle fierté concerne un jeune issu d'un milieu social très compliqué, dont plus personne ne voulait dans l'enseignement ordinaire. On nous l'avait envoyé "pour s'en débarrasser".

Pourtant, à force d'être derrière lui avec le professeur de pratique et l'entreprise, il a réussi sa qualification. Contre toute attente, il a même décidé de continuer en 7ème année pour décrocher son CESS.

À celui qui hésiterait à devenir accompagnateur, je dirais : si tu n'as pas peur des difficultés, si tu aimes quand ça bouge et que chaque jour est différent, alors fonce !

Ce n'est pas un simple travail de bureau. C'est aller à la rencontre des jeunes, s'intéresser à eux, chercher des solutions et, surtout, les amener à grandir pour leur vie future.

Propos recueillis par Arnaud Labyt